

OPERATION TRANQUILLITE - SENIORS



DEMANDE INDIVIDUELLE

Brigade de gendarmerie de : FOLSCHVILLER

Commune concernée : _____

DEMANDEUR

NOM : _____ Prénom : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie - Lieu-dit, ...)

Etage : _____ | N° de Porte : _____ | DIGICODE : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

COORDONNEES

TELEPHONE (S) : _____ MAIL : _____

AUTRES PRECISIONS : conjoint (e), coordonnées de tiers de confiance (voisins, aide à domicile, famille, proches à contacter...), autres...

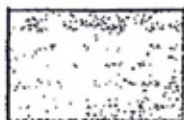
En outre :

- Je souhaite bénéficier des dispositions du plan canicule : OUI NON
- N'étant pas en capacité de me déplacer, je sollicite un contact avec la gendarmerie : OUI NON

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement d'informations nominatives. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'unité de gendarmerie ayant enregistré votre demande.

Date : _____

Signature du demandeur :



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : _____ FOLSCHVILLER _____

- au numéro de téléphone suivant : _____ 03 87 92 10 17 _____

- à l'adresse électronique suivante : _____ bta.folschvillers@gendarmetrie.interieur.g _____

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité seniors en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services de présentation de proximité qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez les précautions suivantes avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie,...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche,...) ;
- pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- n'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet ou lorsque vous allez percevoir votre pension.